

La SAFER CORSE se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par **RETROCESSION** ou **SUBSTITUTION**, tout ou partie des biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir. Les propriétés ci-après désignées sont mises en attribution sous réserve de la bonne finalité des opérations d'acquisition par la SAFER Corse.

Observation : La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

COGGIA : 6 ha 06 a 10 ca : Acquale: C-612[213] - Palmente: C-99 (sans bâtiment)

Nature : rochers

Classification dans un document d'urbanisme : zone N (Naturelle) au Plan Local d'Urbanisme

Observation : tout ou partie de ces parcelles sont enclavées.

COGNOCOLI-MONTICCHI : 5 ha 99 a 07 ca : Sancumenti: C-303-533[302]-535[304]-537[304] - Vignarza: C-376 (avec bâtiment)

Nature : maquis, ogliastri + caseddu en ruine

Classification dans un document d'urbanisme : Règlement National d'Urbanisme

Observation : tout ou partie de ces parcelles sont enclavées.

EVISA : 37 a 11 ca : Campore: D-551-552 - Cisternella: D-224 - Scolca: C-261 - Tragone: D-504 (sans bâtiment)

Nature : anciens jardins, châtaigniers, maquis

Classification dans un document d'urbanisme : Zone Non Constructible à la carte communale

Observation : tout ou partie de ces parcelles sont enclavées.

FIGARI : 17 ha 31 a 76 ca : Altorajo: F-523-524-525-527 - Chiesa vecchia: F-754[287] - Frigiatella: F-513 - Graziano: F-372-373-374-377 (sans bâtiment)

Nature : chênes, ogliastri, rochers

Classification dans un document d'urbanisme : Zone Non Constructible à la Carte Communale.

Observation : tout ou partie de ces parcelles sont enclavées.

FIGARI : 10 a 14 ca : Santa lucia: F-570-626[569] (avec bâtiments)

Nature : maison d'habitation + assise foncière en nature de jardin

Classification dans un document d'urbanisme : Zone Constructible à la Carte Communale.

OLMETO : 22 ha 59 a 94 ca : Capi rosso: F-621[70] - Coppia: F-73-74 - Solajo: F-69-622[71] - Vaccaja: F-72 (sans bâtiment)

Nature : maquis, ogliastri, chênes verts

Classification dans un document d'urbanisme : Règlement National d'Urbanisme

Tout complément d'information pourra être obtenu auprès du siège de la Safer Corse à Vescovato ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de Corse-du-Sud de la Safer Corse (Lot Michel Ange – ZI de Baléone – 20 167 AFA - Tél. 04.95.20.45.21. de 9h à 12h du Lundi au Jeudi - Mail : service2a@safer-corse.com)

Les personnes intéressées sont préalablement priées de prendre rendez-vous par téléphone avec la SAFER CORSE avant tout déplacement afin de constituer un dossier de candidature et ce à compter du **25/04/2024**. Ces candidatures doivent être déposées au plus tard le **17/05/2024** auprès de la Safer Corse. Nous vous informons que l'accueil du public ne pourra pas s'effectuer les 01, 08, 09 et 10 mai en raison de jours fériés.

Il est précisé ici : cet appel à candidatures est publié sur le site internet de la SAFER CORSE à la date du **25/04/2024, l'heure 00h01** : www.corse.safer.fr

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ETRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS.